

Réveil difficile pour 128 classifications dans le domaine de direction Opérations. Garanto se défend.

Est-ce la manière de traiter les anciens cadres de douane qui ont posé leur candidature en bonne et due forme et conformément aux attentes de l'OFDF ? Apparemment, oui. La présidence de Garanto le déplore. Ces derniers jours, nous avons reçu des demandes de membres, qui comme futurs cadres doivent accepter une perte de classe salariale sans être protégés par le délai de transition négocié. Considérant cette procédure comme erronée, nous sommes donc immédiatement intervenus. Nous avons exigé d'appliquer les délais transitoires aussi aux cadres de douane. Malheureusement, sans succès.

Aujourd'hui, nous avons appris que l'OFDF s'en tient à la recherche de solutions au cas par cas. Mais les responsables de l'OFDF renoncent à un délai transitoire plus long que celui prévu par la loi sur le personnel.

Les cadres de douane ayant postulé pour la première fois sont-ils pénalisés ?

Les cadres, en particulier avec formation douanière, perdent une à deux classes de salaire. C'est lamentable, mais acceptable en cas de réorganisation, selon la loi sur le personnel de la Confédération. Garanto connaît des cas de spécialistes de douane concernés. Ce qui est choquant, c'est que les personnes n'ayant pas postulé restent dans leur ancienne classe de salaire et profitent des délais de transition négociés. C'est une injustice flagrante ! Les personnes concernées par la perte de la classe salariale se sentent trahies, parce qu'elles ne pouvaient pas savoir au moment de la signature de l'accord qu'une période transitoire serait négociée et qu'elles seraient perdantes sur toute la ligne. Nous ne pouvons pas l'accepter ! Nous accompagnons volontiers les cadres de douane à l'entretien.

Nous demandons encore une fois au directeur Christian Bock de remettre la situation en question.

Ombre au tableau : les pertes de classes salariales inacceptables seront corrigées

D'autres personnes perdent également des classes de salaire, parce que la fonction occupée actuellement est classée beaucoup plus bas. Cette offre de l'OFDF est clairement inacceptable. L'OFDF précise en effet : « Nous proposons à toutes les personnes ayant subi une perte de classe salariale inacceptable de revenir à leur ancien poste, ou à une autre fonction si l'ancien poste ou fonction n'existe plus. »

Clarification

Garanto n'a collaboré et négocié que pour la description de poste de spécialiste en douane et sécurité des frontières. Toutes les autres fonctions ont été élaborées par l'AFD de l'époque et transmises à l'OPPER pour évaluation. L'OPPER a ordonné les nouvelles classifications.

Le projet cultura en danger

L'intention du projet cultura de réunir les deux catégories de personnel douane et Cgfr est compromise, car on a l'impression que la perte de classe salariale ne concerne que la douane civile. La perte de classe salariale signifie un salaire moindre et une baisse de la rente de caisse de pension. Impossible à accepter en continuant à travailler motivé.

De manière générale, la reconnaissance de leur travail manque aux actuels spécialistes de douane. Impossible de parler d'une bonne fusion si la reconnaissance ne concerne qu'une catégorie de personnel et que l'autre en est victime. De plus, de nombreux spécialistes civils de douane se plaignent de se voir imposer la culture militaire du Cgfr. Ainsi, une partie considérable de la famille douane est exclue et non récupérée. Nous demandons au directeur de prendre la direction inverse.

La Présidence de Garanto